

Avis d'appel public à la concurrence Faisant office de règlement de consultation

1 - Nom et adresse de la personne publique :

Commune de BOUVESSE-QUIRIEU Mairie 31 Place de la Mairie
38390 BOUVESSE-QUIRIEU Tél. : 04 74 88 52 29 - Fax : 04 74 88 58 13
Email : accueil.mairie@bouvessquirrelieu.fr

2- Maîtrise d'œuvre :

ELLIPSE Géomètres-Experts - Unité M.O.E – A.M.O 974, route d'Argent
38510 MORESTEL Tél : 04.74.80.06.65 - Fax : 04.74.80.31.43
E-mail : dmagaud@ellipse-ge.fr

3- Objet du marché : Réalisation d'un branchement AEP au Bayard et renforcement de la défense incendie

5 - Mode de passation et forme de marché :

Procédure adaptée - Article R. 2123-1 du code de la commande publique
Il s'agit d'un marché ordinaire de travaux.

6- Lieux d'exécution : Hameau du Bayard

7- Décomposition de la consultation :

Il n'est pas prévu de répartition en lots ni décomposition en tranches pour le présent marché.

8- Nomenclature :

45232150-8- Descripteur supplémentaire: Travaux relatif aux conduites d'alimentation en eau

9- Conditions de la consultation :

- Durée du marché : Le délai d'exécution est au maximum de 3 semaines.
- Date de début des travaux : fin novembre 2019
- Variantes : non-autorisées /
- Prestations éventuelles supplémentaires : non
- Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres
- Forme juridique du groupement : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Cependant, en cas de groupement conjoint d'opérateurs économiques, la solidarité du mandataire sera exigée.
- Prix : prix fermes actualisables.

10- Conditions de participation : Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Liste et description succincte des conditions : Pièces de la candidature telles que prévues aux articles R2142-1, R2142-3, R2142-4, R2143-3 et R2143-4 du C.C.P.

11- Mise à disposition du dossier de consultation, échanges électroniques et demande de renseignements : <http://www.cc-lesbalconsdudauphine.e-marchespublics.com>

Pour tout renseignement complémentaire, une demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Formats Pour les documents exigés par l'Acheteur, les formats autorisés en réponse sont : PDF.

Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par l'Acheteur alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : Word 97-2003, PowerPoint 97-2003, RTF, DWG, JPG, AVI ...).

Virus Il est ici rappelé, qu'il appartient au soumissionnaire de disposer d'un système de contrôle des virus informatiques et de s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus.

Signature La signature électronique n'est pas exigée. Le marché sera, in fine, signé avec l'Attributaire sous forme manuscrite. Afin d'éviter tout retard dans la notification ainsi que toute démarche supplémentaire, le candidat est invité à signer son offre avant de la déposer. Les pièces de l'offre concernées sont celles listées ci-dessus, accompagnées de la mention « signé(e) de préférence ». A défaut de signature, le seul dépôt de l'offre vaut engagement du candidat à signer ultérieurement le marché qui lui sera attribué. En cas de défaut de signature dans le délai prescrit par l'acheteur, ce dernier se réserve le droit d'attribuer et de signer le marché avec l'auteur de l'offre classée immédiatement après.

Structure de l'enveloppe électronique et fichiers à insérer

Il est conseillé de numéroté les fichiers par ordre logique de présentation et en utilisant systématiquement deux chiffres (ex. : 01, 02, 03 ...). Les fichiers sont à insérer dans la structure d'enveloppe telle que prévue par l'Acheteur.

Copie de sauvegarde

Il est ici rappelé, que les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde sous forme papier ou sur support électronique (CD, DVD ...).

▲ Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

▲ L'enveloppe d'envoi doit comporter la mention lisible « **COPIE DE SAUVEGARDE** ».

L'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation, c'est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l'exercer.

12- Contenu du dossier de consultation :

- L'avis faisant office de règlement de la consultation,
- L'acte d'engagement (A.E.),
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.),
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.),
- Le bordereau des prix unitaires (B.P.U),
- Le détail estimatif,
- 1 fichier plan de masse travaux
- 1 fichier plans de situation,
- Fiche contact.

14- Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération : 80% Prix des prestations ; 20 % Valeur technique

En application de l'article R. 2152-1 du code de la commande publique, les offres inappropriées seront éliminées et les offres irrégulières ou inacceptables pourront être régularisées pendant la négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les 3 candidats ayant déposé les meilleures offres. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation peut porter, sur tout ou partie des éléments de l'offre.

Elle pourra faire l'objet d'une audition ou d'échanges de courriels.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations prévus aux articles R. 2143-6 et R. 2143-7 du code de la commande publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours. Si le candidat ne peut produire ces documents dans ce délai, son offre sera rejetée et le candidat éliminé.

Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne sera sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué. Si nécessaire, cette procédure pourra être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau de prix, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

15- Présentation des candidatures et des offres :

Impérativement par voie dématérialisée sur : <http://www.cc-lesbalconsdudauphine.e-marchespublics.com>

Les candidats devront remettre :

I) Les pièces administratives suivantes :

* La lettre de candidature (DC1) et l'habilitation du mandataire par ses co-traitants si nécessaire

* La Déclaration du candidat (DC2)

* En prévision de la signature du marché : Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales

* * En prévision de la signature du marché : les attestations d'assurances

II) Les pièces liées à l'offre suivantes :

* Un Acte d'Engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.

Cet Acte d'Engagement sera accompagné, éventuellement, par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché.

Que des sous-traitants soient désignés ou non au Marché, le concurrent devra indiquer dans l'Acte d'Engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

- * Le Cahier des Charges Administratives Particulières : à signer.
- * Le Cahier des Charges Techniques Particulières : à signer.
- * Le Bordereau de Prix Unitaires: cadres ci-joints à compléter et à signer.
- * Le Détail Estimatif : cadres ci-joints à compléter et à signer.
- * Un mémoire technique lequel indiquera notamment les éléments suivants : reconnaissance du site ; préparation et installation de chantier, travaux préparatoires ; personnel et matériel affecté au chantier ; provenance et caractéristiques des principales fournitures / Sous traitance ; procédés et modes opératoires ; procédures de contrôle interne et externe , planning, programme d'exécution ; hygiène et Sécurité ; gestion des déchets de chantier ; informations supplémentaires à la discrétion de l'entreprise
- * Fiche contact complétée

16- Date limite de remise des candidatures et des offres :

Jeudi 18 novembre 2019 à 11 h 00.

17- Mode de règlement du marché :

Les marchés seront financés par mobilisation des ressources propres à la Commune. Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

18- Procédure de recours :

Le Tribunal Administratif de Grenoble est compétent en la matière.

19- Date d'envoi du présent avis :

Le 23 octobre 2019